

JARDINIERS SOLIDAIRES - REGLEMENT

PREAMBULE

« Jardiniers solidaires » est une action à l'initiative des Conseils de quartier de Mont de Marsan, avec l'aide du service des Espaces Verts de la Ville de Mont de Marsan et de l'association Les Jardins Reconnaissants. Il s'agit ici de l'édition hivernale.

L'opération « Jardiniers solidaires » s'adresse à tous les jardiniers amateurs, volontaires.

Dans un jardin, on sème, on plante, on récolte des légumes mais on peut aussi cultiver la solidarité. Avec l'opération « Jardiniers solidaires », c'est ce que nous vous proposons...cultiver pour soi mais aussi pour ceux qui en ont besoin.

Le présent règlement vise à définir les objectifs de l'opération et les modalités de sa réussite.

PRINCIPE

Le service des Espaces Verts de la Ville de Mont de Marsan remet aux jardiniers solidaires des plants à cultiver en hiver dans leur potager.

OBLIGATION

Le jardinier solidaire s'engage à remettre la moitié de la récolte produite aux associations caritatives de la plateforme sociale de Mont de Marsan, qui cherchent constamment des produits frais pour diversifier l'aide alimentaire proposée aux familles accueillies.

Le jardinier solidaire s'engage à récolter une partie des graines de ses récoltes et à les remettre à la grainothèque de l'association des Jardins Reconnaissants afin qu'elles puissent servir à la création de plants pour l'année suivante.

INSCRIPTION

Les jardiniers solidaires peuvent s'inscrire auprès du service « Vie des quartiers » à la Mairie de Mont de Marsan, soit par mail via l'adresse conseils.quartiers@montdemarsan.fr, soit par téléphone au 05 58 05 87 52, et ce, jusqu'au vendredi 24 septembre. Le nombre de participants est limité à 30.

REMISE DES PLANTS

Les jardiniers solidaires récupéreront le panier à cultiver le **samedi 25 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 au service des Espaces verts**, 500 avenue de Canenx, à Mont de Marsan

Le nombre de plants distribués par participant dépendra de la production sous serre.

DÉPÔT DES LÉGUMES ET FRUITS

Les jardiniers solidaires devront apporter leur récolte à l'accueil de la Plateforme Sociale, 243 Chemin de l'Évasion, à Mont de Marsan, du lundi au vendredi entre 9h-12h et 14h-17h.

La production sera à confier à l'équipe de coordination de la Plateforme Sociale. La pesée des légumes et fruits se fera sur place, à l'accueil de la Plateforme Sociale.

Je reconnais (nom, prénom)
avoir pris connaissance du règlement de l'opération « Jardiniers solidaires ».

Date :

Signature :

Contact :
Service Vie des quartiers – Mairie de Mont de Marsan – 05 58 05 87 52